

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 28/04/2014

Date d'affichage : 29/04/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 06 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADADE,

PRESENTS : Marc-Étienne LANSADADE - Éric MASSON - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Jérôme SUEUR - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Eric MASSON / Maria De Fatima FIANDINO à Jean-Jacques GABERT / Élisabeth CAILLAT à Marc-Etienne LANSADADE / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Frédéric LACOUR à Michel DALLARI /

ABSENT : Sébastien MACREZ -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées,

le : **16 MAI 2014**
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le **15 MAI 2014**

Visa du :

15 MAI 2014

L'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la Commune ou de l'établissement public.

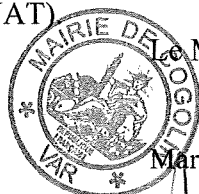
Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

La commune de Cogolin, afin de permettre une meilleure organisation et un bon fonctionnement des services, souhaite créer :

- 5 postes de Gardien de Police Municipale,
- 5 postes de Brigadier de Police Municipale,
- 5 postes de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer les postes énoncés, ci-dessus :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à la **MAJORITE - 25 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT)



Maire,

Marc-Etienne LANSADADE

N° 2014/054

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS